

Guide d'aide finances – assurance vie seulement

Assurance personnelle

	Normes														
Remplacement du revenu	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Âge</th> <th>Facteur de revenu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>18-30</td> <td>30x</td> </tr> <tr> <td>31-40</td> <td>25x</td> </tr> <tr> <td>41-50</td> <td>20x</td> </tr> <tr> <td>51-60</td> <td>15x</td> </tr> <tr> <td>61-65</td> <td>10x</td> </tr> <tr> <td>66-75</td> <td>5x</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • Nous considérons le revenu gagné, en excluant les dividendes, revenu de placement et prestations de retraite • Des montants plus élevés peuvent être envisagés selon la valeur nette 	Âge	Facteur de revenu	18-30	30x	31-40	25x	41-50	20x	51-60	15x	61-65	10x	66-75	5x
Âge	Facteur de revenu														
18-30	30x														
31-40	25x														
41-50	20x														
51-60	15x														
61-65	10x														
66-75	5x														
Préservation du patrimoine	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Âge</th> <th>Facteur de la valeur nette</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jusqu'à 70 ans</td> <td>1.5x</td> </tr> <tr> <td>Plus de 70 ans</td> <td>1x</td> </tr> </tbody> </table>	Âge	Facteur de la valeur nette	Jusqu'à 70 ans	1.5x	Plus de 70 ans	1x								
Âge	Facteur de la valeur nette														
Jusqu'à 70 ans	1.5x														
Plus de 70 ans	1x														
Enfant (jusqu'à 17 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum 50 % du total d'assurance en vigueur sur la vie d'un des parents et non pas sur le cumulatif des deux parents jusqu'à un maximum de 500 000 \$ • Tous les enfants doivent être assurés également • Pour les montants supérieurs à 500 000 \$, une lettre explicative devra être soumise expliquant le but de l'assurance et la valeur nette familiale 														
Étudiant (18 ans et plus)	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum 500 000 \$ • Considération possible pour un montant supérieur si étudie au cycle supérieur (maîtrise/doctorat) 														
Conjoint sans revenu	<ul style="list-style-type: none"> • 50 % à 100 % du montant d'assurance sur la vie du conjoint qui a un revenu • Maximum 1 000 000 \$ • Une considération est possible pour un montant supérieur avec justification financière additionnelle (revenu du conjoint et valeur nette familiale) 														

Assurance personnelle (suite)

Sans emploi	<ul style="list-style-type: none">• Aide sociale : Maximum (pour toutes les compagnies d'assurance) :<ul style="list-style-type: none">• 100 000 \$ pour produit temporaire et• 50 000 \$ de produit permanent• Considération individuelle pour le montant dans les cas de perte d'emploi récente (assurance chômage) avec les détails de l'occupation antérieure, revenu habituel et type d'emploi recherché
Faillite	<ul style="list-style-type: none">• Si libérée : pas de restriction du montant• Si non libérée : Maximum de 100 000 \$ (montant total d'assurance)• Si faillites multiples, le client doit être libéré depuis plus d'un an. Après un an, pas de restriction si emploi stable, bon revenu
Dons de bienfaisance	<ul style="list-style-type: none">• Lettre explicative expliquant la justification du montant d'assurance demandé, la raison du don et l'implication dans l'organisme• Le besoin d'assurance personnel du client doit être adéquatement couvert• L'organisme peut être propriétaire et bénéficiaire de la police d'assurance, mais le client doit être le payeur

Assurance commerciale

Rachat de parts	<ul style="list-style-type: none">• Juste valeur marchande x % de parts dans l'entreprise• Calcul de la juste valeur marchande : Moyenne des bénéfices nets x 10 + la valeur nette de l'entreprise x % de parts
Personne clé	<ul style="list-style-type: none">• 5 à 10 fois le revenu annuel
Garantie d'emprunt	<ul style="list-style-type: none">• Le montant du prêt x % de parts *• Les prêts à long terme seront considérés• La couverture ne doit pas excéder le montant du prêt <p>* Lettre explicative sera nécessaire pour justifier l'augmentation du pourcentage</p>